

Je renseigne des dizaines de personnes par jour.
Et on dit que je ne suis payée à rien faire !

VOUS TROUVEZ CELA NORMAL ?

**SUPPRIMER
DES FONCTIONNAIRES,
C'EST SUPPRIMER
LE SERVICE PUBLIC**

FIER-E-S
D'ÊTRE
FONCTIONNAIRES !

fédération
des services
publics
**la
cgt**



► **GUIDE SYNDICAL 2018**

DES AGENTS ET CADRES DU GRAND REIMS

Piments rouges hors série janvier 2018



**Organisation du Grand Reims, Carrière, Formation
Rémunération, Conditions de travail,
La CGT et l'UFICT CGT à l'offensive à vos côtés.**

SOMMAIRE

Page 2 : Sommaire, ours (éléments légaux)

Page 3 : Editorial

Page 4 : Présentation de la CGT du Grand Reims

Page 5 : Présentation de l'UFICT-CGT du Grand Reims

Page 6 : La CGT et l'UFICT en action

Page 7 : Nos sites internet, un outil d'information pour les agents.

Pages 8 et 9 : Présentation des CAP, compétences, revendications de la cgt, liste de nos élus

Pages 10 et 11 : Présentation du Comité Technique, compétences, revendications de la cgt, liste de nos élus

Pages 12 et 13: Présentation du CHSCT, compétences, revendications de la cgt, liste de nos élus

Page 14: Comité d'Action Sociale & Coordination Syndicale Départementale 51

Page 15 : Le CSFPT

Page 16 : Adhérer à la CGT ou à l'UFICT-CGT



Les membres des syndicats CGT et UFICT CGT du Grand Reims vous souhaitent une bonne année 2018.

**LES FONCTIONNAIRES,
ARTISANS
DU BIEN-ÊTRE SOCIAL**

FIER-E-S
D'ÊTRE
FONCTIONNAIRES!

fédération
des services
publics
**la
cgt**



Ours

Publication des syndicats CGT du Grand Reims et UFICT CGT du Grand Reims.

Directeurs de publication: Karim Lakjaâ et Bruce Payen

Comité de rédaction: Alain Génieur, Anna Tacher, Jean De Maitrise.



Organisation du Grand Reims, Carrière, Rémunération, Conditions de travail, La CGT et l'UFICT CGT du Grand Reims à l'offensive et à vos cotés



Assemblée générale du 17 novembre 2017

2017, une année intense syndicalement

L'année 2017 fut intense syndicalement.

La **création du Grand Reims, dans le cadre de la réforme territoriale**, a abouti à une communauté urbaine de 1500 agents et cadres, avec des conséquences organisationnelles et fonctionnelles.

Dans le même temps, le nouveau régime indemnitaire **RIFSEEP** a été mis en œuvre. Ses effets pervers ont été neutralisés grâce à une formidable mobilisation de près de 1200 agents pétitionnaires et de 300 grévistes. Avec la CGT, les agents et cadres ont obtenu **une nouvelle prime égalitaire** pour tous de 300 € qui passera à 500 € en 2020.

Les élections professionnelles ont confirmé la CGT et l'UFICT—CGT comme la première organisation syndicale en termes de suffrages, tous scrutins confondus. L'UFICT-CGT est devenue le 1er syndicat en catégorie B et a encore progressé en catégorie A.

Dans le même temps, **les conditions de travail se sont fortement dégradées** sous l'effet des suppressions de postes et de l'augmentation de la charge de travail.

Le service commun des autorisations d'urbanisme en est l'exemple le plus probant.

En fin d'année, COLLECTeam a tenté de s'en prendre à notre pouvoir d'achat, à travers notre accès à la santé. L'action de la CGT et de l'UFICT-CGT (seules organisations à demander la compensation de l'augmentation à l'employeur) a permis d'obtenir des annonces de l'autorité territoriale.

2018, bis repetita

2018 sera l'an II du **Grand Reims. L'heure du statu quo est révolue**. Quelles seront les conséquences sur le Service public et ses usagers ?

La **neutralisation du RIFSEEP** se traduira par l'octroi quasi systématique (99,3%) de la prime de 300 €, le CIA. C'est là un des acquis de la CGT et l'UFICT.

Nous aurons également à intervenir sur:

♦ **La poursuite de la dégradation des conditions de travail**. Nombreux sont les agents qui voient leur charge de travail augmenter à l'occasion de leur CREP suite à des non remplacements de collègues.

♦ **La compensation de la hausse de la garantie maintien de salaire COLLECTeam**.

♦ **Le développement de la précarité protéiforme**

Et puis l'année 2018 s'achèvera avec de nouvelles élections professionnelles, le 6 décembre. Nous espérons recueillir votre confiance. Et peut-être pourquoi pas vous accueillir sur une liste CGT.



Karim Lakjaâ,
secrétaire de l'UFICT CGT



Bruce Payen,
secrétaire de la CGT



La CGT du Grand Reims, un syndicat de luttes

De la CCAR au Grand Reims

La CGT du Grand Reims a vu le jour avec l'ex CCAR. Elle a connu la transformation de celle-ci en CAR, puis en Reims métropole, son élargissement et enfin la création de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Le 1er syndicat en voix du Grand Reims

Lors des élections de mai 2017, la CGT est le syndicat ayant reçu le plus grand nombre de suffrages en cumulant les 4 scrutins.

La CGT dispose ainsi d'élus en CAP, CT, et CHSCT, sans oublier le Comité d'Action Sociale, la commission médicale et le CSFPT.

Un syndicat membre de la Fédération CGT des Services publics

Elle regroupe 80 000 adhérents organisés en syndicats dans leurs collectivités ou entreprises, pour défendre leurs intérêts d'agents et salariés du service public, en convergence avec les autres salariés, les usagers et les populations.

Une centaine de syndiqués au Grand Reims

La CGT du Grand Reims rassemble une centaine de syndiqués représentatifs de toutes les filières, de tous les âges et de tous les sexes.

Cette diversité nous permet de vous représenter de la manière la plus efficace.

Les droits des syndiqués

Chaque syndiqué dispose de droits:

- ♦ Droits de participer aux débats et aux décisions.
- ♦ Droit à l'information et la formation syndicale.

JOUR ET NUIT,
LES FONCTIONNAIRES
DANS VOTRE VIE



Tous les syndiqués peuvent ainsi participer aux :

- ♦ Assemblées du syndicat.
- ♦ Congrès du syndicat.

A ces occasions, ils peuvent être élus et se voir confier un mandat et des responsabilités au sein de la Commission exécutive voir au sein du bureau.

C'est dans ce cadre que sont élaborées, décidées et tranchées les positions, actions et luttes de la CGT et de l'UFICT-CGT du Grand Reims.

Défendre le service public et ses agents

L'action principale de la CGT est la défense du service public, seul garant de l'intérêt général, de ses usagers et des droits des agents qui au quotidien produisent ce service public.

Un local pour vous accueillir

La CGT dispose d'un local situé dans l'immeuble dit Max Rousseau.



L'UFICT, les cadres A, B et agents de maitrise CGT pour un management alternatif

L'UFICT – CGT (Union Fédérale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens) rassemble 8000 cadres territoriaux (A, B et Agents de Maitrise) à l'échelle nationale.

53% en CAP B et 36% en CAP A au Grand Reims

Au Grand Reims, l'UFICT- CGT rassemble 53 % des suffrages exprimés en catégorie B et 36% en catégorie A.

Syndicat représentatif, l'UFICT-CGT est présente en CAP A et B (6), en CT (1) ainsi qu'en CHSCT (4).

Les élu-e-s de l'UFICT et ses syndiqué-e-s y assurent un travail de défense des droits des agents, de conquêtes de nouvelles avancées sociales.

Ils contribuent également à défendre le service public et ses usagers.

Informer et rendre compte de notre mandat

L'UFICT rend compte régulièrement de ses actions et analyses à travers :

- ♦ Son bulletin syndical « Piments rouges ».
- ♦ Ses informations syndicales électroniques (courriels).
- ♦ Son site internet.
- ♦ Ses tracts.
- ♦ Ses réunions d'informations syndicales.

Unité d'action avec le syndicat CGT

Dans le cadre d'une unité d'action indéfectible avec le syndicat CGT, l'UFICT-CGT intervient sur de nombreuses questions comme la rémunération directe et indirecte, les carrières, la formation, les conditions de travail, les risques psycho-sociaux ou l'évolution de l'intercommunalité.



L'UFICT pour un management alternatif et humain

L'UFICT-CGT constitue également une réponse aux dérives managériales imposées aux cadres et engendrant souvent des conflits éthiques : politique austéritaire visant à réduire le service public et l'emploi public et se traduisant par une dégradation des conditions de travail (à l'image du service commun des autorisations d'urbanisme) ; méthodes d'encadrement caporaliste niant la dignité humaine et l'autonomie dans le travail.



L'UFICT œuvre donc pour un management alternatif et humain.

Développer la démocratie sociale

L'UFICT se veut un espace de démocratie sociale permettant la libre expression et le libre débat. Nous estimons avoir notre mot à dire sur notre travail dont le sens premier est la satisfaction des usagers en répondant à leurs besoins légitimes.

ufict.cgt@grandreims.fr

06 28 07 40 54



La CGT et l'UFICT CGT du Grand Reims en action



Manifestation contre la loi travail



Assemblée générale du personnel

permis d'obtenir de sérieuses avancées salariales.

Que ce soit sur le plan de l'organisation

Reims métropole, Communautés de Communes, le SYCOMORE et le SYCODEC ont donné naissance au 1^{er} janvier 2017 à la Communauté Urbaine du Grand Reims. Celle-ci fonctionne selon un mode territorialisé avec des pôles. Un schéma de mutualisation a été mis en place et des services communs ont été créés. L'UFICT - CGT a été particulièrement active sur ce dossier pour assurer le respect des agents et des usagers du service public.

Que ce soit sur le plan des conditions de travail

Les réductions continues de moyens et d'effectifs (200 suppressions de postes sur le mandat) associés à d'autres phénomènes (services communs, modèle managérial désuet) ont contribué à une nouvelle dégradation des conditions de travail. Ce d'autant que les administrations territoriales rémoises n'ont pas su, voire voulu saisir l'opportunité que constituait la mise en œuvre du Protocole national sur les Risques Psycho Sociaux (RPS). Un nombre croissant de cadres et d'agents d'intéressement démissionnent sur la base de

Les agents territoriaux veulent cent euros

Près de 200 agents ont manifesté, hier, pour réclamer cent euros mensuels d'augmentation.



Mouvement pour l'augmentation des rémunérations, ayant permis une prime de 300 €



Réunion d'information dans les services



Coordination des syndicats CGT des administrations territoriales rémoises



Nos sites internet, un outil d'information pour les agents



Informez les agents et cadres et leur rendre compte des mandats, le 1er devoir d'un syndicat

La première fonction d'un syndicat consiste à informer les agents et cadres, afin que ceux-ci disposent des éléments nécessaires à la formation de leur opinion.

Il s'agit là d'une question de démocratie sociale.

C'est d'ailleurs dans ce cadre, que nous rendons compte des mandats que vous nous avez confiés :

- ♦ En CAP A, avec 36% des suffrages exprimés;
- ♦ En CAP B, avec 53% des suffrages exprimés;
- ♦ EN CAP C, avec 42% des suffrages exprimés;
- ♦ En CT, avec 34% des suffrages exprimés;
- ♦ En CHSCT avec 34% des suffrages exprimés.

Nos sites sont donc conçus pour que y trouviez des informations sur notre Communauté urbaine, les documents présentés dans les instances paritaires et les comptes rendus syndicaux de celles-ci.

Vous donner les moyens de vous défendre

Nos sites vous apportent également une information syndicale régulière en terme :

- ♦ De carrière;
- ♦ De rémunération;
- ♦ De formation;
- ♦ De santé au travail;
- ♦ De réforme territoriale
- ♦ D'évolution de la FPT;
- ♦ De politique gouvernementale.

Des sites modernes et ergonomiques

Depuis 2012, notre site www.ufict-reimsmetropole.fr a accueilli près de 70 000 visiteurs uniques.

En ce début d'année 2018, nous mettons notre ancien site en mode archive, afin qu'il demeure consultable.

Dans le même temps, nous inaugurons un nouveau site plus moderne et ergonomique :

<http://ufictgrandreims.reference-syndicale.fr/>

Il sera bientôt suivi d'un site parent :

<http://cgtgrandreims.reference-syndicale.fr>

Restez informé-e de manière permanente

Sur notre site, sur la colonne de droite figure une boîte de dialogue qui vous permet de vous abonner à nos publications et de les recevoir par email.

Des sites consultables depuis votre mobile

Nos sites sont configurés pour être consultés depuis votre mobile.



En Commission Administrative Paritaire, nous défendons votre carrière

Missions et rôles des Commissions Administratives Paritaires

Une commission administrative paritaire, organe consultatif, existe pour chaque catégorie de fonctionnaires (A, B et C). titulaires

Les CAP émettent des avis, préalables aux décisions à prendre par l'autorité territoriale, sur les questions d'ordre individuel intéressant les seuls fonctionnaires stagiaires et titulaires.

Elles connaissent notamment des:

- refus de titularisation, des prolongations de stage, des licenciements en cours de stage;
- avancements de grade, des promotions internes, des notations;
- contestation d'évaluation annuelle (CREP);
- disponibilités discrétionnaires, des mises à disposition, des détachements, des mutations internes entraînant un changement de résidence;
- reclassements ou licenciements pour inaptitude physique;
- litiges relatifs au temps partiel ou à la formation;
- des cumuls d'activités, de l'exercice du droit syndical ...

Les CAP peuvent également se muer en conseil de discipline.

La mobilité interne et externe

Les élus en CAP sont régulièrement informés par la DRH à l'occasion d'une réunion ad hoc, des mobilités internes et externes (recrutements) sur les postes ouverts au Grand Reims.

A cet effet, un tableau assez précis leur est fourni afin d'exercer leur contrôle des recrutements.

Des CAP préparées par tous les élu-e-s

Avant chaque CAP, les élus CGT et UFICT-CGT se réunissent afin d'échanger sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour et formaliser les positions syndicales.



Vers la représentation des contractuels

Le 6 décembre 2018, les contractuels seront appelés à voter pour la 1ère fois pour désigner des Commissions Consultatives Administratives Paritaires. Celles-ci seront spécifiques aux contractuels.

Contractuels présentez-vous sur une liste UFICT...

L'action en CAP de la CGT et de l'UFICT CGT paie

Au cours de l'année 2017, la CGT et l'UFICT CGT ont eu plusieurs reprises, notamment en matière de promotion, réussi à obtenir de l'employeur une modification de ces choix. Pour ce faire, nos élus ont systématiquement présenté des dossiers étayés.

Les comptes rendus de CAP et des réunions mobilités sur nos sites

<http://ufictgrandreims.reference-syndicale.fr/category/cap>

Des élus à votre disposition

Les élus de la CGT et de l'UFICT CGT sont à votre disposition. N'hésitez-donc pas à les contacter.



Des principes et valeurs syndicales mises en œuvres par des élu-e-s CGT et UFICT



Christophe Aubry et Florence Regnière, élu-e-s en CAP A

Depuis 2013, nous siégeons en CAP. Nous y défendons des **valeurs d'équité et d'égalité de traitement**. Nous demandons une **transparence** pleine et entière des CAP et la transmission d'informations utiles pour pouvoir émettre un avis pertinent. Nous sommes très attachés à **rendre compte de notre mandat à l'issue de chaque CAP**. Notre action a permis de faire bouger les lignes et nous revendiquons notre indépendance à l'égard de l'exécutif. Notre voix porte. Donc la vôtre compte.



Julien Thibault et Sabine Sanchez Sanchez, élu-e-s en CAP B

Les CAP sont parfois des moments de **tension**. L'employeur interdit ainsi aux suppléants de prendre la parole en CAP. Ce alors que pendant des décennies, il en allait autrement. Il s'agit d'**entraves à la démocratie sociale et à la liberté syndicale**. Malgré ces tentatives, nous faisons **entendre votre voix**.



Bruce Payen et Cathy Mezière élu-e-s en CAP C

La CAP C est celle qui traite du plus grand nombre d'agents (environ 900). **Promotions et avancements de grade donne lieu à de nombreuses déceptions**. Les agents font le constat de carrières bloquées. La CGT comme l'UFICT CGT y exige **des déroulements de carrière réels et linéaires pour toutes et tous. On lâchera rien**.



Elus en CAP A

- ♦ Christophe Aubry
- ♦ Florence Regnière

Elus en CAP B

- ♦ Julien Thibault
- ♦ Sabine Sanchez Sanchez
- ♦ Philippe Manca
- ♦ Franck Breton

Elus en CAP C

- ♦ Bruce Payen
- ♦ Jean-Noël Samyn
- ♦ Mickael Sanchez Sanchez
- ♦ Cathy Mezière
- ♦ Patrice Teissier
- ♦ Dominique Lefort



Comité technique, le lieu de confrontation sur l'organisation du travail

Missions et rôle du Comité Technique

Le Comité Technique (CT) est une instance consultative, composée des représentants du personnel et des représentants de la collectivité territoriale ou de l'établissement public dont le nombre est déterminé en fonction de l'effectif des agents en relevant.

Il est obligatoirement consulté sur les questions relatives :

- A l'organisation et au fonctionnement des services;
- Aux évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels;
- Aux grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences;
- Aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents;
- A la formation, à l'insertion et à la promotion de l'égalité professionnelle;
- Aux sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail;
- Aux aides à la protection sociale complémentaire et à l'action sociale.

Donnent lieu également à un avis du CT :

- La fixation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle (entretien professionnel);
- Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire;
- La fixation du taux de promotion au titre de l'avancement de grade et de l'avancement à l'échelon spécial;
- Les modalités de dématérialisation des dossiers individuels.

Le CT est informé des principales décisions à caractère budgétaire sur la gestion des emplois

Le CT reçoit communication de rapports :

- Sur l'état de la collectivité et établissement (tous les 2 ans), indiquant les moyens budgétaires, effectifs, bilans d'accès à la formation des agents contractuels...
- Sur l'état des agents mis à disposition;

tion;

- Sur le déroulement des contrats d'apprentissage
- Sur la création d'emplois permanents à temps non complets;
- Sur l'emploi des travailleurs handicapés;
- Sur l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois d'encadrement supérieur de la fonction publique territoriale;
- Du rapport annuel (bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail);
- Du programme annuel de prévention des risques professionnels.

Le CT délivre un avis pour chaque consultation.

L'autorité territoriale n'est jamais liée par l'avis, mais elle est tenue de le recueillir à chaque fois que les textes le prévoient.

Les propositions et les avis du comité sont transmis à l'autorité territoriale ; ils sont portés, par tout moyen approprié, à la connaissance des agents, dans un délai d'un mois.

Les comptes rendus de CT sont disponibles sur notre site: <http://ufictgrandreims.reference-syndicale.fr/comptes-rendus-du-ct/>



Des revendications portées par nos élus face à l'employeur

Les interventions de la CGT en Comité technique

Elles ont porté sur les sujets suivants:

- ♦ Les réorganisations,
- ♦ La rémunération directe (Régime indemnitaire),
- ♦ La rémunération indirecte (CAS, chèques déjeuner, chèques vacances, COLLECTeam, etc.),
- ♦ Les tarifs du restaurant communautaire,
- ♦ Le plan de formation,
- ♦ Le remboursement des frais de formation,
- ♦ La réorganisation territoriale,
- ♦ Les privatisations,
- ♦ Les suppressions de postes,
- ♦ Le bilan des CREP,
- ♦ L'égalité femme—homme,
- ♦ L'intégration des collègues handicapés,
- ♦ Le temps de travail,
- ♦ Les sélections professionnelles (Loi Sauvadet),
- ♦ Les contractuels et les précaires,
- ♦ Les Risques Psycho Sociaux,
- ♦ Le Service public,
- ♦ Les moyens financiers du Grand Reims...



Le Comité technique, un lieu d'affrontement avec l'employeur

Comme pour les CAP ou et le CHSCT, l'employeur tente de réduire les prérogatives du Comité Technique et des représentants du personnel (en 1er lieu ceux de la CGT):

- ♦ interdiction de prise de parole pour les suppléants,
- ♦ comptes rendus tardifs,
- ♦ délais restrictifs pour déposer des questions..

Tout cela démontre que l'action unitaire de la CGT et de l'UFICT CGT est celle qui dérange l'employeur mu par une volonté permanente de réduire le coût de la masse salariale. Agents et cadres n'étant perçus que comme un coût.

Nos élus en CT

Bruce Payen	Mickaël Sanchez Sanchez
Jean-Noël Samyn	Patrice Tessier
Rémy Thiebault	Anthony Dere



Comité Hygiène et Sécurité des Conditions de Travail, la CGT et l'UFICT CGT



Nos élus en CHSCT: Christophe Dupin, Anthony Déré, Karim Lakjaâ et Nicolas Bouquemont.

Missions et rôle du CHSCT

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de travail ainsi qu'à la protection de la santé physique et mentale et la sécurité des agents au travail. Organisme consultatif, son avis doit être sollicité sur toutes les questions relatives à la prévention des risques professionnels.

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail veille à l'amélioration des conditions de travail des agents, contribue à la promotion de la prévention des risques professionnels et prend toutes mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail.

Il procède à l'analyse des risques professionnels et donne un avis sur le programme annuel de prévention de ces risques.

Il met à jour le Document unique d'évaluation des risques professionnels.

Pour assurer au mieux leurs missions, les membres bénéficient d'une formation en hygiène et sécurité et un droit d'accès aux locaux.

Nos interventions en CHSCT

L'UFICT-CGT et la CGT ne sont jamais silencieux en CHSCT contrairement à d'autres organisations syndicales.

Nos interventions ont porté en 2017, de manière non exclusive sur:

- ♦ Les Risques Psycho Sociaux,
- ♦ Le budget Amélioration des Conditions de travail,
- ♦ Le service commun des autorisations d'urbanisme,
- ♦ COLLECTeam,
- ♦ Les accidents de travail,
- ♦ Les sujets portés au registre santé et sécurité,
- ♦ Les modifications d'usage des locaux,
- ♦ La mise à jour du document unique,
- ♦ Les agressions,
- ♦ Le harcèlement,
- ♦ Le harcèlement sexuel,
- ♦ Les situations à risques,
- ♦ Les réorganisations,
- ♦ Les conséquences de la création du Grand Reims,
- ♦ Les conséquences des suppressions de postes et des baisses des budgets,
- ♦ La formation des membres du CHSCT,
- ♦ Le travail numérique [voir notre guide: ufictgrandreims.reference-syndicale.fr/guide-du-droit-a-la-deconnexion]



A la pointe du combat pour améliorer votre vie au travail

Le CHSCT, un enjeu de démocratie sociale

Le CHSCT est le moyen pour les agents et cadres de dire leur mot sur leurs conditions de travail afin de les améliorer le cas échéant.

Les employeurs territoriaux, comme les autres employeurs publics et privés n'aiment pas qu'il en soit ainsi.

Les ordonnances Macron prévoient d'ailleurs la disparition des CHSCT dans les entreprises du secteur privé.

Dans la Fonction publique, rien n'est joué pour l'instant. La bataille de défense des CHSCT est en cours. <http://bit.ly/maintienCHSCT>

Mais même dans la FPT, les employeurs territoriaux font tout pour entraver le fonctionnement des CHSCT.

Pour preuve, nos demandes de recours à une expertise extérieure (comme le permettent les prérogatives du CHSCT) du service commun des autorisations d'urbanisme ont été systématiquement balayées. Ce malgré la souffrance des collègues.

Cela ne nous empêche pas de revenir à la charge et d'obtenir des avancées.

Mais pour y parvenir, nous avons besoin de votre mobilisation.

Retrouver toutes les informations relatives au CHSCT sur notre site

<http://ufictgrandreims.reference-syndicale.fr/category/chsct/>



Comité d'Action Sociale, Coordination syndicale départementale

Comité d'Action Sociale, préserver et moderniser le CAS, élargir le nombre de bénéficiaires



Sur les 9 membres du bureau du CAS, la CGT et l'UFICT CGT du Grand Reims disposent d'un élu, Dominique Lefort, par ailleurs secrétaire du CAS.

Tous les personnels du Grand Reims ne relèvent pas du CAS. Environ 900 y sont affiliés et 600 relèvent du Comité National d'Action Sociale.

La CGT et l'UFICT CGT du Grand Reims estiment que l'ensemble des agents et cadres de la Communauté urbaine devraient être rattachés au CAS.

Mais pour ce faire, il est nécessaire que le CAS mette ses prestations au même niveau que celles du CNAS lorsque cela est nécessaire.

De manière plus globale, nous appelons le CAS à :

- ♦ Se moderniser ;
- ♦ Élargir ses prestations à tous les précaires ;
- ♦ A devenir un Comité d'Actions Sociale et Culturelle (CASC);
- ♦ Modifier son logo pour prendre en compte le Grand Reims et devenir le CACS des personnels des administrations territoriales rémoises (Ville, Grand Reims, CCAS);
- ♦ Favoriser la participation des agents et cadres aux AG du CAS, souvent peu fréquentées;
- ♦ Couvrir les 1500 kms² du Grand Reims et les pôles territoriaux;



Ce dans un contexte où l'employeur menace financièrement la pérennité du CAS.

La Coordination Syndicale départementale CGT 51

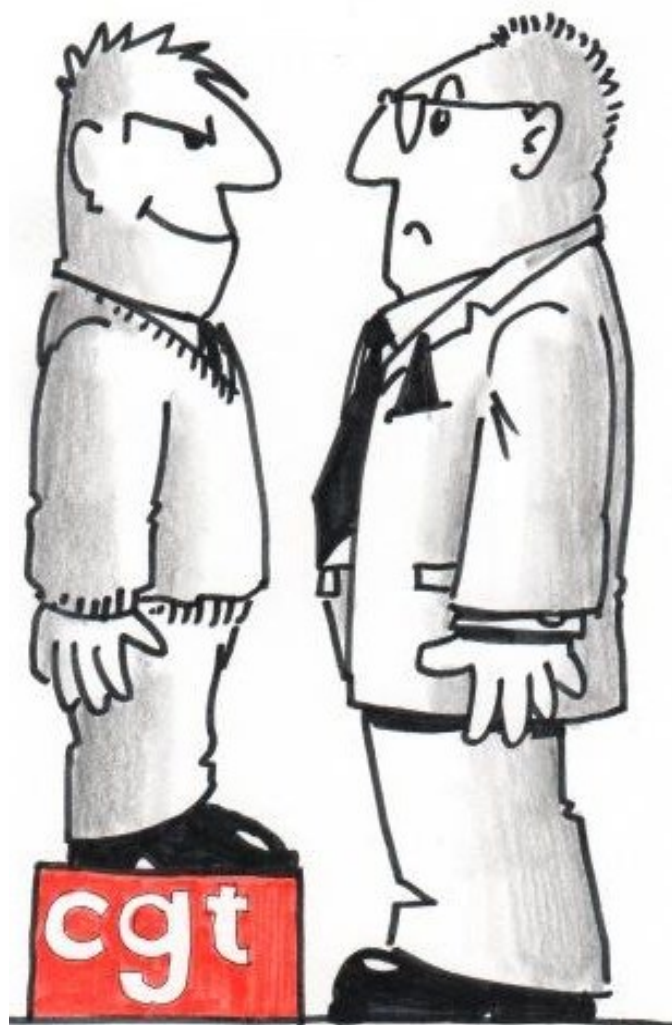
Elle regroupe à l'échelle de la Marne, l'ensemble des syndicats CGT de la Fonction Publique Territoriale.

Nicolas Jarosz y représente l'UFICT-CGT du Grand Reims.

Patrice Teissier y représente la CGT du Grand Reims. Il est membre du bureau de la CSD 51.



<http://csd51.reference-syndicale.fr/>



Conseil supérieur de la fonction publique territoriale



Première organisation de la Fonction publique territoriale, la CGT dispose de 7 sièges au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

Sa délégation est donc la plus importante sur le plan numérique, avec plus d'un 1/3 des sièges réservés aux organisations syndicales.

C'est aussi celle qui travaille le plus au sein de cette instance.

La CGT préside d'ailleurs la formation spécialisée n° 3 consacrée aux questions statutaires.

Le CSFPT est une instance de dialogue social de la FPT. Il examine les textes législatifs et réglementaires proposés par le Gouvernement.

Il a ainsi été à traiter dernièrement :

- ♦ De l'accord Parcours Professionnels Carrières Rémunération;
- ♦ De la carrière des ATSEM, ;
- ♦ De la situation de la catégorie A;
- ♦ De l'avenir la FPT;
- ♦ Du temps de travail dans la FPT.

Pour la CGT, il constitue un lieu d'affrontement et de résistance à la politique gouvernementale de casse de statut et de limitation du coût de la FPT.

Depuis, janvier 2015, l'UFICT-CGT du Grand Reims participe à ce travail en la personne de Karim Lakjaâ.

Notre camarade est membre de la formation spécialisée n°1 du CSFPT consacrée aux questions institutionnelles, statistiques et études.

Il est notamment intervenu sur les sujets suivants:

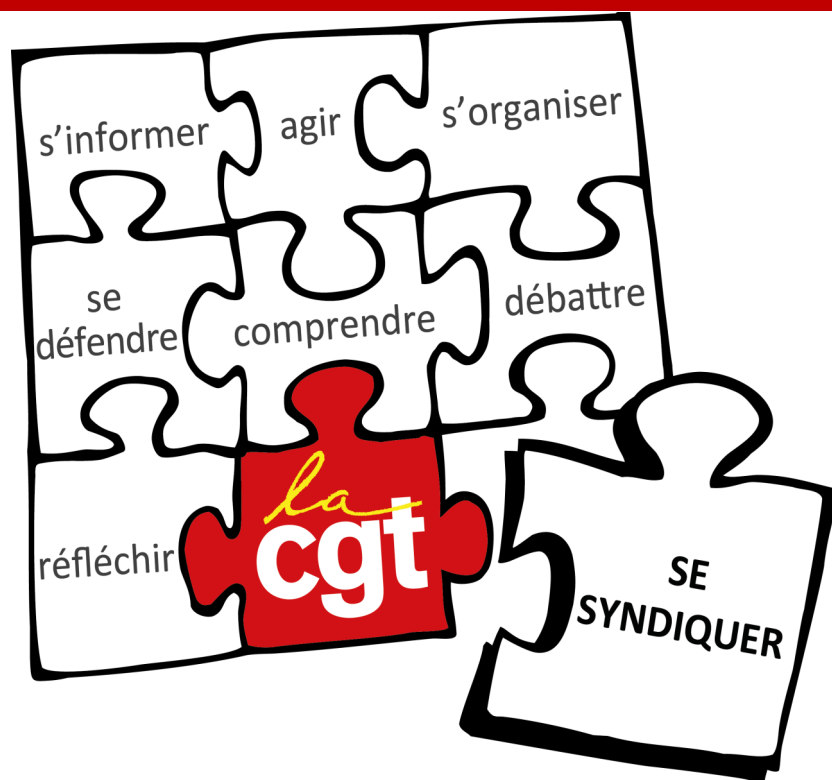
- ♦ La révision des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale;
- ♦ Les mutualisations entre EPCI et Communes;
- ♦ Le management au sein des EPCI XXL comme le Grand Reims;
- ♦ Les bilans sociaux;
- ♦ La reconnaissance du doctorat dans la FPT;
- ♦ La situation des ATSEM.

Il rend régulièrement compte de son mandat sur notre site interne:

Ufictgrandreims.reference-syndicale.fr/category/csfpt



La CGT et l'UFICT cgt, des outils pour mieux vous défendre. Et si vous adhérez en



LE SYNDICAT EST UN LIEU DE LIBERTÉ PERMETTANT AUX AGENTS ET CADRES DE S'ORGANISER ET AGIR POUR FAIRE VALOIR ET OBTENIR DES DROITS ET AVANCÉES.

ÊTRE SYNDIQUÉ-E À LA CGT OUVRE LE :

Droit de participer et de décider: La CGT fait le choix de la démocratie. Être citoyen dans le syndicat est au cœur de la vie syndicale : donner son opinion, débattre et participer à la prise de décision, s'impliquer dans la vie syndicale, y exercer des responsabilités si on le souhaite .

Droit de se former syndicalement: Chaque syndiqué a le droit de s'absenter 12 jours par an de formation syndicale. La CGT propose plusieurs types et niveaux de formation, de caractère général ou spécifique, ouverts à tous les syndiqués, qu'ils aient ou non des responsabilités syndicales....

Le Droit à l'information: La CGT dispose d'une presse confédérale dont l'objectif est d'être utile à la réflexion de chacun-e pour se forger son opinion, participer à l'échange collectif pour décider ensemble.

POURQUOI UNE COTISATION SYNDICALE ?

La cotisation syndicale versée régulièrement par le syndiqué **matérialise l'appartenance à la CGT** et constitue un élément vital au financement de l'activité de toute la CGT, du syndicat jusqu'à la Confédération. Elle garantit son indépendance à l'égard du patronat et des pouvoirs publics. Elle donne droit à un crédit d'impôt de 66% de son montant.

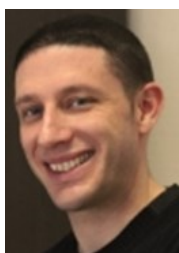
POUR ADHERER, CONTACTEZ-NOUS.

ufict.cgt@grandreims.fr 06 28 07 40 54



Florence Paoletti: « Ingénieure à la Communauté de Communes Beine Bourgogne, j'ai adhéré à l'UFICT avant la création du Grand Reims. L'UFICT a répondu à mes questions. A mon tour, je me suis engagée sur la liste de l'UFICT en CAP pour faire valoir mes droits et ceux de mes collègues ».

Vincent Chatillon: « Chef de projet informatique à la DSIT, je m'intéresse aux évolutions induites par le numérique sur le travail, notamment les enjeux du télétravail et du droit à la déconnexion. L'UFICT est très investie sur ces sujets. Son projet de management alternatif humain constitue une valeur à laquelle j'adhère ».



Cathy Meziere : « Je suis Atsem à l'école maternelle de Vandeuil. Je relève du Pôle Fismes Ardres et Vesle. Je me suis syndiquée à la CGT et inscrite sur la liste de la CAP pour mieux comprendre les décisions prises par nos élus et aussi comprendre comment ils procèdent pour nos évolutions de carrières ».

<http://ufictgrandreims.reference-syndicale.fr/>



Piments rouges

hors série janvier 2018

